



Association Rennaise pour la Maîtrise de l'Energie
dans les Copropriétés

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas

Réunions mensuelles de 18 H 30 à 20 H 30 le 3ème mercredi de chaque mois, sauf juillet et août.

Siège de l'ARMEC : Maison des Associations – 6, cours des alliés 35000 Rennes

Site internet : www.armeco.org.

Courriel : contact.armec@gmail.com

Téléphone mobile : 07 87 81 67 44

COMPTE RENDU DE LA REUNION MENSUELLE DU 16 NOVEMBRE /2016

31 participants

Excusé : Jacques LEGRIS – RENAUD Gisèle

1. Intervention du Président Joël GAUTIER :

Accueil et bienvenue à Mme VAUGEOIS et M. BOULARD représentant respectivement les Copropriétés Le Nouveau Logis et le 62 rue Albert Thomas.

Rappels :

- Des *objectifs* et du *fonctionnement* de l'ARMEC
- Des *thèmes des futures réunions* :
 1. *Janvier* : répartition intelligente et équitable des frais de chauffage et exposé du groupe chauffage collectif privé.
 2. *Février* : état des lieux du processus de rénovation énergétique des copropriétés retenues par la CDDC.

Invitation à la **Conférence annuelle** de l'ARMEC du **14/12/16** sur le thème, les réseaux de chaleur, évolution et partage.

à l'**Assemblée Générale** de l'Association du **14/03/17**

à **s'investir dans les 5 groupes de travail**

2. Intervention de Michel VALO sur :

- L'isolation thermique des bâtiments et matériaux isolants

Voir la pièce jointe

- La ventilation

Voir la pièce jointe

3. Remarques et questions-réponses :

- Une *isolation intérieure* ne permet pas la disparition des ponts thermiques
 - Par l'utilisation de produits chimiques isolants on transforme la pollution biologique en *pollution chimique* ; l'installation d'une VMC est donc d'autant plus indispensable.
 - Une *VMC hygroréglable* ne nécessite pas de changement de moteur. Les capteurs se situent dans les bouches. Ce système est viable dans le temps mais demande beaucoup d'entretien. Il permet un meilleur confort et un gain énergétique (4 à 5 % de MWh).
 - Interdiction de brancher une hotte sur la ventilation !
 - Le double flux est impossible en rénovation.
 - Plus on augmente l'étanchéité d'un appartement plus la ventilation est difficile à réaliser.
 - *ITE et ravalement de façade* : parution du décret N° 2016-711 du 30 mai 2016.
- Un décret complémentaire devrait sortir

L'ARMEC rappelle que *l'analyse pathologique* d'un bâtiment doit se faire sérieusement et pas sur n'importe quel immeuble.

L'ARMEC regrette qu'aujourd'hui les aides financières interviennent quand les travaux sont achevés. L'ARMEC conseille fortement de ne lancer aucune rénovation énergétique sans une *Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)*.

4. Divers :

- *Compteurs LINKY* : aucune crainte quant à la dangerosité des ondes celles-ci étant au niveau du transformateur. Le compteur va facturer la puissance déformante (ordinateur, four...), le coût risque d'être plus élevé mais ERDF ne communique pas sur ce point.
- Certains adhérents souhaiteraient que le *thème de l'eau* (EF et ECS) soit traité en réunion mensuelle.
- Prévoir distribution de la Méthodologie simplifiée.

Pour le Bureau,
Marie-Hélène DUPRAT